



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE RENNES

Division des Personnels Enseignants

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.
Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale,
VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
VU l'arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale

A R R E T E

ARTICLE UNIQUE :

Madame Catherine MOALIC, IA- DASEN du Finistère est désignée, pour l'année scolaire 2025-2026, comme présidente du jury académique organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude aux fonctions de psychologues de l'éducation nationale ;

Fait à Rennes, le 7 octobre 2025

La Rectrice,

Hélène INSEL

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale

Marine LAMOTTE D'INCAMPS